Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-212802094-20250304-01-25CCAS-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2025

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Canton de MAINVILLIERS

CCAS DE LEVES
Nombre de Conseillers : 13
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 9

Délibération n° 01/25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LEVES

L'an deux mille vingt-cinq, le MARDI 25 FEVRIER le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, 4 Place de l'Église à Lèves, sous la présidence de M. Rémi MARTIAL, Président.

Date de convocation : 18 février 2025

Présents : Mme PALLUEL, Mme DAVID, M. HUBERT, Mme GUILLET, Mme SEMERY, Mme GOUSSET, M. RENAULT, Mme GAIDET.

Absents excusés : M. MARTIAL, Mme LELOUTRE, Mme DEGUINE, M. VERNADAT, Mme LAGRANGE GIRARD,

Pouvoirs :
Mme LAGRANGE GIRARD donne pouvoir à Mme PALLUEL.

Mme DAVID a été désignée secrétaire de séance.

Exercice 2025 - Budget primitif - Annexe

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux, ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU l'instruction M57,

VU la délibération n°11/24 du 16 décembre 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de Lèves qui s'équilibre :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	45 377,83 €	45 377,83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 563,83 €	1 563,83 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Rémi MARTIAL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
28300
LEVES

La secrétaire de séance

Marie-Pierre DAVID

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-212802094-20250304-01-25CCAS-BP
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2025

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le M. le Président du C.C.A.S.,
A Lèves, le 25/02/2025
Le M. le Président du C.C.A.S.,

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES : Pour : 9
Contre : /
Abstention : /

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Lèves, le .....

Date de convocation : 18/02/2025

Les membres du Conseil d'administration,

M. Rémi MARTIAL	Excusé
Mme Bénédicte PALLUEL	
Mme Marie-Pierre DAVID	
M. Yoan HUBERT	
Mme Muriel DEGUINE	Excusé
Mme Marie-José GUILLET	
Mme Andrée GOUSSET	
Mme Odile SEMERY	
M. Denis VERNADAT	Excusé
M. Roger RENAULT	
Mme Edith LAGRANGE-GIRARD	Excusé
Mme Sandrine LELOUTRE	Absente
Mme Liliane GAIDET	

ARRETE ET SIGNATURES

Certifié exécutoire par le M. le Président du C.C.A.S., compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Lèves, le .....

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
28300
LEVES

Le Maire,

Rémi MARTIAL